

Système de conformité adopté par l'entreprise

Geico a toujours été attentif aux aspects relatifs à la politique de Conformité. À cet effet, la société a adopté la façon volontaire un modèle d'organisation concernant le comportement des administrateurs, salariés et collaborateurs dans les affaires des sociétés du groupe. Cela pour l'adéquation avec le décret législatif n° 231 8 juin 2001 sur la responsabilité administrative des sociétés et le décret législatif no 61 11 avril 2002 sur la réforme de la criminalité des entreprises et suite aux récentes nouveautés réglementaires ultérieurement intervenues, notamment en matière de sécurité.

Le code de déontologie est partie intégrante de ce modèle et peut se définir comme la « Constitution » de l'entreprise, une Charte des droits et des devoirs moraux qui définissent la responsabilité éthique et sociale de chaque participant à l'organisation de l'entreprise.

Cela constitue un moyen efficace à la disposition de l'entreprise pour prévenir les comportements irresponsables ou illégaux, la part de ceux qui travaillent pour le compte de l'entreprise, grâce à l'introduction d'une définition claire et explicite de la responsabilité éthique et sociale de ses cadres, de ses salariés et souvent de ses fournisseurs également vers les différents groupes de parties prenantes.

Il s'agit du principal instrument de mise en œuvre d'une déontologie au sein de l'entreprise.

Le code de déontologie est devenu un outil de gestion intégrée, un moyen d'assurer une gestion équitable et efficace des transactions et des relations humaines, en soutenant la réputation de l'entreprise afin de susciter la confiance à l'extérieur.

Outre le code de déontologie, la société a mis en place – suite à une analyse prudente des risques – une série de règles et de procédures, ainsi que des processus de formation sur la législation applicable, qui constituent un ensemble efficacement intégré que tous les employés de la société sont tenus de respecter afin d'éviter que la société ne soit appelée à répondre de toute

infractions pénales commises dans son intérêt ou à son avantage. Le modèle complet est disponible auprès de la société.

Enfin, suite à l'acquisition en 2011 de 51 % des actions de Geico S.p.A par Taikisha Ltd., cette dernière étant cotée à la bourse de Tokyo, la conformité prévue pour les sociétés cotées au Japon (J-Sox) s'applique en cascade au groupe Geico.